



Règlement du concours "Spécial printemps 2026"

Ce concours est organisé dans le cadre de la campagne "I love mon commerçant local spécial printemps" initiée par la Ville de Soignies en collaboration avec son ADL et l'Association des commerçants "Cosmo".

Cette action est organisée du samedi 16 mai au samedi 14 juin 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

1. Le concours se déroule du 16 mai au 14 juin 2026 inclus ;
2. Le concours permettra à 10 gagnants de remporter chacun 1 chéquier de 10 chèques de 10€ (valeur totale par chéquier : 100€) à valoir chez les commerçants participants. Un lot « spécial printemps 2026 » constitué d'un chéquier d'une valeur totale de 500€ à valoir chez les commerces participants sera également en jeu ;
3. Les chèques mis en jeu seront valables chez les commerçants participants du mercredi 1^{er} juillet au lundi 31 août 2026 ;
4. Le droit de participation au concours est ouvert à toute personne ayant 18 ans au moins et ayant réalisé un achat chez un commerçant installé sur le territoire de l'entité sonégienne (Soignies - Horrues - Naast - Thieusies - Casteau - Neufvilles - Chaussée-Notre-Dame-Louvignies) participant au concours. Un bulletin de participation sera distribué par achat. Pour cette édition, la participation au concours pourra également se faire de façon numérique, par le scan du QR code qui sera proposé par le commerçant participant ;
5. La liste des commerçants participant au concours est disponible sur le site « soigniescommerces.be ». Elle peut également être consultée auprès de l'ADL (Place Verte, 32 à Soignies - affichage en façade) ;
6. Seuls les bulletins revêtus du cachet et/ou de la signature du commerçant les ayant délivrés seront considérés comme étant valables ainsi que les bulletins numériques dûment complétés ;
7. Le nombre de participation au concours par personne est illimité ;
8. Les bulletins de vote photocopiés ne seront pas acceptés et seront considérés comme nuls ;
9. Tous les bulletins de participation, qu'ils soient numériques ou en format papier, devront être introduits pour le 19 juin 2026 au plus tard. Pour les bulletins en format papier, ils doivent être remis soit auprès de l'ADL soit auprès de l'un des commerçants participants.
10. Les noms des gagnants seront communiqués via le site « soigniescommerces.be » la semaine du 22 juin 2026 ;
11. Les gagnants du concours se mettront en rapport avec le numéro d'appel indiqué afin de connaître les modalités de retrait de leur gain ;
12. Les 11 gagnants accepteront que leur prénom et leur nom soient publiés sur la page Facebook de la ville ainsi que sur le site de « [soigniescommerces](http://soigniescommerces.be) » ;
13. Les gains pour lesquels les gagnants ne se seront pas manifestés pour le 30 juin 2026 inclus seront remis en jeu ;
14. Les gagnants qui n'auront pas procédé à l'enlèvement de leur gain aux dates mentionnées ci-avant ne pourront prétendre à aucun dédommagement et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit.